

forbach-völklingen

Le festival d'orgues s'ouvre ce vendredi



Annette Philipp et Thierry Ferré, les deux chevilles ouvrières de la manifestation présentent l'affiche du festival. Photo RL

La 14^e édition du festival d'orgues transfrontalier aura lieu du 19 septembre au 12 octobre, avec 13 manifestations entre Forbach et Völklingen. A l'affiche : des concerts, une master-class, des visites de patrimoine, des auditions d'élèves, un conte musical pour les enfants, une exposition... Cette année, la manifestation sera placée sous le sceau du 50^e anniversaire du jumelage entre les deux villes. Un hymne a été spécialement composé pour marquer l'événement. Cette création mondiale sera présentée le 27 septembre à 18 h 30 à Völklingen, par le Chœur transfrontalier, dirigé par Thierry Ferré, l'organiste Andreas Mehs et l'ensemble de trombones Posauen. L'œuvre a été commandée à une compositrice mosellane, Victoria Lescailier, les textes sont écrits par la Forbachoise Annette Philipp et la Sarroise Hilga Röder. Le festival s'ouvrira ce vendredi 19 septembre à 20 h à l'église Saint-Rémi de Forbach, avec trois organistes pour trois orgues. **Infos : www.festivalorgues.org**

rémering

Notre-Dame de Bon Secours accueillie



La statue Notre-Dame de Bon Secours fera étape à Rémering. Photo RL

Le 24 mai dernier a été marqué par la célébration du bicentenaire de la proclamation de "Marie Secours des chrétiens" à Saint-Avold où plus de 1 600 chrétiens s'étaient déplacés pour la messe dominicale. Depuis le XVI^e siècle, des générations de croyants sont venues chercher la protection et viennent encore la prier et se recueillir à la Basilique. Dans le cadre de ces célébrations, la communauté de Paroisses "Saint Bruno de l'ancienne Chartreuse" accueillera la statue de Notre-Dame de Bon Secours, avec une étape à Rémering ce dimanche 21 septembre. Dès 10 h 15, la procession partira du presbytère pour se diriger vers l'église où aura lieu à 10 h 30, une messe solennelle. À 12 h 15 ; un pique-nique est organisé et sera partagé dans la salle des fêtes communale. Chaque participant apportera sa contribution à sa guise. Les denrées seront déposées avant la messe. À 16 h, seront célébrées les vêpres.

JUSTICE puttlange-aux-lacs

Vol de 19 € dans le bureau du médecin

Ce Puttlingeois de 36 ans est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines, en comparution immédiate, pour avoir dérobé 19 € dans le bureau d'un des médecins de la cité des Lacs. Mardi, l'homme se rend au cabinet de son médecin référent pour se faire prescrire un produit de substitution. Le médecin n'est pas là mais un remplaçant consulte. Ce dernier refuse de prescrire. Le Puttlingeois frappe à la porte de la pharmacie. Même refus. Il consulte un deuxième médecin qui refuse à son tour. Le prévenu profite que le praticien raccompagne un patient pour s'introduire à nouveau dans le cabinet, fouiller et dérober 19 €. Depuis 2000, le prévenu a été condamné quinze fois. En France et en Allemagne, essentiellement pour infractions à la législation sur les stupéfiants. « Vous avez seize mois au-dessus de la tête, maintenant c'est seize mois en prison ! », lance le président Philippe Schneider.

O. B.

FAITS DIVERS sarreguemines

Voiture contre piétons

Deux adolescents ont été percutés par une automobile, à Sarreguemines vers 8 h hier, alors qu'ils se rendaient au lycée Jean-de-Pange. Il y a eu semble-t-il plus de peur que de mal. L'automobiliste s'est arrêté pour laisser ses coordonnées aux deux lycéens, avant de repartir. Les jeunes gens étaient déjà dans l'établissement quand les sapeurs-pompiers les ont pris en charge, préférant tout de même les emmener pour des examens de contrôle à l'hôpital Robert-Pax.

lebach

Secousse minière

Une secousse minière d'une magnitude de 2,7 a frappé lundi après-midi la région de Lebach et Saarwellingen. Elle a réveillé aussitôt de vives inquiétudes chez les habitants au-dessus de la Primsmulde, l'ancien champ d'exploitation des mines de la Sarre. Dès mardi soir, 400 manifestants à Saarwellingen ont exprimé leurs craintes et réclamé une enquête. Ils veulent savoir notamment si cette reprise des secousses est liée à l'arrêt du pompage des eaux d'exhaure dans les galeries. Les responsables des charbonnages allemands réfutent cette cause, mais n'excluent pas toutefois d'autres secousses à l'avenir, liées à des mouvements de terrain. Les dernières grosses secousses dans la région de Lebach remontent à l'année 2008 ; en dépassant une magnitude de 4, elles avaient provoqué de sérieux dégâts qui ont précipité l'arrêt de l'exploitation minière ; la dernière mine de charbon de Sarre a fermé en 2012.

carling

Voitures fracturées devant le cimetière

Samedi après-midi, alors que deux dames se recueillaient sur la tombe de leur époux, des personnes mal intentionnées en ont profité pour fracturer leurs voitures, stationnées juste devant l'entrée du cimetière de Carling. Les sacs à main des deux femmes ont notamment disparu. Plaintes ont été déposées à la gendarmerie. Autre jour, autre méfait : hier

grosbiederstroff

Camion en panne : gros bouchon

Un poids-lourd en panne sur la RN61, sur la bretelle de sortie vers Grosbiederstroff au niveau du stop, dans le sens France Allemagne, a provoqué de gros bouchons hier après-midi de 16 h à 18 h. Une patrouille de gendarmes et la brigade motorisée étaient sur place pour réguler la circulation. Après deux heures, les voies ont été entièrement libérées.

JUSTICE

Les erreurs de procédures dans le radar de l'avocat

Me Rémy Josseaume n'est pas du genre à tomber dans le panneau. Encore moins quand il défend les automobilistes en maille à partir avec la justice. Rencontre express du côté du barreau de Paris.

Rémy Josseaume est avocat spécialisé dans le droit de l'automobile et tout ce qui touche au code de la route (pénal et civil). Inscrit au barreau de Paris, il plaide parfois au TGI de Sarreguemines. Ces derniers jours, il a plaidé devant une chambre correctionnelle de l'Aveyron pour défendre des automobilistes qui avaient créé un site Facebook signalant des radars. Ce renard du code de la route et de la législation routière s'était déjà illustré en 2003, en déposant le premier recours contre les radars automatiques. **Les autorités semblent prises de panique face à l'augmentation du nombre de sites d'information sur le positionnement des radars.** « Les poursuites sont clairement fragiles car il n'y a aucune loi qui interdit de communiquer via le réseau social Facebook. Ou alors tous ceux qui le font comme Coyote, ou même les gendarmes qui ont leur propre Facebook, sont aussi dans l'illégalité. Jusqu'à ce jour, ils n'ont jamais été poursuivis. L'Etat aussi communique l'emplacement des radars à travers les panneaux ! » **Lors des procès pour conduite sous l'empire de l'alcool, vous mettez souvent en cause la fiabilité des éthylotests.** « Oui car il y a une réglementation unique à chaque appareil. Certains ont des exigences technologiques en fonction de leur notice d'utilisation et il y a une réglementation générale pour tous les appareils, notamment le contrôle annuel obligatoire. La loi impose une obligation de contrôle de l'appareil entre deux souffles, cela pour que le deuxième donne une valeur objective et non altérée par le premier souffle. Tout cela concourt à créer un vice de forme car souvent les forces de l'ordre n'utilisent pas l'appareil comme il faudrait. Elles ne sont pas formées suffisamment ou ne connaissent pas les subtilités techniques de l'appareil. Nous remettons en cause toutes les procédures, nous ne faisons que du vice de forme. Nous faisons reconnaître au tribunal, que quand il manque des éléments, ou quand s'ils sont imprécis il y aura des incidences sur la procédure. » **La cour d'appel de Metz a relaxé un conducteur qui avait refusé de souffler dans un éthylotest.** « Oui, c'est un conducteur que nous avons défendu. Il avait été condamné en première instance, le juge avait estimé que c'était comme s'il avait refusé de souffler dans un éthylomètre. La cour d'appel a dit le contraire car il n'y a pas de texte qui vous oblige à le faire. » **Quel est l'intérêt de refuser ce test puisque la loi impose l'éthylomètre ensuite ?** « Celui de gagner du temps, les policiers ont rarement les éthylomètres sur eux. A Metz, on n'avait pas proposé à mon

rémy josseaume spécialisé dans le droit de l'automobile



« Les infractions routières se sont démocratisées, surtout en matière d'alcoolémie », Me Rémy Josseaume qui a été le premier à déposer un recours contre les radars fixes en 2003. Photo DR

client l'éthylotest. Donc il y a eu une erreur de procédure en pensant qu'il était en faute. » **Le tribunal voit passer de nombreux cas de conducteurs en infraction avec l'alcoolémie. Inquiétant ?** « Oui, c'est pour cela que je milite depuis des années pour des juridictions spécialisées. Le contentieux du droit routier est technique et expertal. On voit bien que certains magistrats et procureurs sont dépassés. Le procureur est aussi là pour requérir à décharge. Récemment à Sarreguemines, nous avons obtenu la relaxe pour du stupéfiant dans le sang, car il y a eu un problème de prélèvement sanguin. Si on se cantonne à la lecture du code de la route, on ne va pas obtenir grand-chose. Le rôle de l'avocat est d'aller fouiller les décrets, arrêtés, notices techniques, textes médico-légaux. » **Obtenez-vous beaucoup de relaxe ?** « 80 %. » **Les infractions au code de la route ont-elles augmenté ?** « Considérablement, elles se sont démocratisées car il n'y a pas de profil type, tout le monde peut se faire prendre. » **Quelles sont les infractions les plus fréquentes dans le droit de l'automobile ?** « Alcool, stupéfiants et excès de vitesse. » **Les conducteurs ont-ils tendance à ne plus prendre pour argent comptant la**

parole des forces de l'ordre ?

« La procédure est la sœur jumelle de la liberté. Je n'aime pas citer cette phrase car elle est de Lénine... mais l'esprit de cette citation est excellent. Le droit routier est intéressant car

il y a une partie civile (vice caché de voiture, erreur des garagistes, accident), pénale mais aussi administrative.

Propos recueillis par Claude DI GIACOMO

TOURISME FLUVIAL

Environnement et tourisme pour sauver l'écluse

Elus français et allemands se sont retrouvés hier sur un bateau de plaisance. Au départ de l'embarcadère de Sarrebruck, ils ont rejoint l'écluse de Gündingen menacée de fermeture par Berlin.



Les députés de Forbach et de Sarreguemines ainsi qu'Elke Ferner, secrétaire d'Etat et parlementaire sarroise ont signé un courrier commun pour les ministres des Affaires étrangères. Photo Claude DI GIACOMO

traité. Et ce n'est possible que si les deux parties sont d'accord », explique le consul. Pour Céleste Lett, ce qui « est d'autant plus réaissant ce sont tous les investissements que nous avons réalisés

côté français. Que cela soit à Sarreguemines, à Sarralbe ou à Wittling. » Pratiquement 10 millions d'euros ont été investis sur le réseau français, essentiellement

regrette l'élu de Sarreguemines. L'autre point qui semble avoir été oublié par le Bundestag, c'est l'aspect environnemental. « Si l'écluse ferme, il n'y aura plus de régulation du niveau d'eau, et cela pourrait provoquer des inondations importantes », assure Céleste Lett qui s'appuie sur la parole de techniciens allemands.

Courrier aux ministres

« Une évolution économique dans le cadre du tourisme doit garantir le flux de la circulation fluviale. Si on arrête cette écluse il y aurait un point de rupture au niveau de la communication transfrontalière. C'est à l'Allemagne de l'assurer », précise Laurent Kalinowski, député forbachois venu par esprit de solidarité. Il existe donc suffisamment d'arguments pour que cette écluse de Gündingen ne soit pas sacrifiée. Tourisme et environnement, deux points que les élus ont notifié par courrier aux deux ministres des Affaires étrangères des deux pays. Il faut espérer qu'ils ne soient pas insensibles à ces arguments.

C. D. G

CINÉMAS

- Le Paris à Forbach**
Délivre-nous du mal : à 20 h 30.
Nos étoiles contraires : à 20 h 30.
Party girl : à 20 h 30.
- Méga Kiné à Freyming-Merlebach**
Bon rétablissement : à 13 h 45, 16 h, 18 h, 20 h et 22 h.
Les combattants : à 16 h.
Pride : à 13 h 45, 16 h 15, 19 h 45 et 22 h 10.
Si je reste : à 13 h 40, 15 h 45, 20 h et 22 h 10.
Sin city j'ai tué pour elle : à 13 h 40, 15 h 45, 17 h 50, 20 h et 22 h 10.
22 Jump street : à 13 h 35, 15 h 45 et 22 h 15.
Délivre-nous du mal : à 16 h 15, 19 h 45 et 22 h 10.
Expendables 3 : à 19 h 45.
Hercule en 3D : à 17 h 50 et 22 h.
Les gardiens de la galaxie en 3D : à 13 h 45 et 16 h 15.
Les recettes du bonheur : à 13 h 45.
Lucy : à 17 h 55, 20 h et 22 h.
Nos étoiles contraires : à 13 h 40, 19 h 45 et 22 h 10.
Party girl : à 13 h 45, 16 h, 18 h et 20 h.
Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu : à 17 h 55.
Sex tape : à 13 h 45, 16 h, 18 h, 20 h et 22 h.
- Le Forum à Sarreguemines**
Bon rétablissement : à 17 h 45 et 20 h.
Sin city j'ai tué pour elle : à 17 h 45 et 20 h.
Si je reste : à 17 h 45 et 20 h.
Sex tape : à 20 h.
Gemma Boverly : à 17 h 45 et 20 h.
Les recettes du bonheur : à 20 h.
Hippocrate : à 17 h 45 et 20 h.
22 Jump street : à 17 h 45 et 20 h.
Party girl : à 17 h 45.
Lucy : à 17 h 45.
- Salle Truffaut à Saint-Avold**
Get, le procès de Viviane Amsalem : à 20 h 30.

BRÈVES

CGT Moselle-Est
 Le collectif interprofessionnel CGT de Moselle-Est informe les salariés de la Santé et de l'Action Sociale, publics et privés, que des permanences tenues par des responsables et élus des professions de santé seront ouvertes à leur intention tous les premiers vendredis du mois de 14 h à 17 h au siège de la CGT au 31/33 rue de Metz à Freyming-Merlebach. La première permanence se tiendra le vendredi 3 octobre et il sera possible d'y contacter les responsables sur place ou en téléphonant au 03 87 81 58 00.

Bénévoles du sport
 L'association de Bénévoles du sport de la culture et de la vie associative organise les séjours suivants : du 10 au 12 octobre à Paris. Du 8 au 11 décembre, sortie au marché de Noël à Dresde (Stritzelmarkt) et visite de la célèbre manufacture de Meissen. Renseignements auprès de Robert Wilhelm au 09 75 42 46 51.